

Coupe de France

Pour cette édition les 63 Qualifiés à l'issue du 4ème tour du mois de janvier 2023-2024 seront exempt des qualificatifs départementaux et directement qualifiés pour le 1er tour de zone 2024-2025.

Dans notre comité ces mesures concernent **Gourdon**

Championnat des clubs Vétérans

2

- *il sera possible de mutualiser 2 clubs maximum géographiquement proches.*
Ces ententes ne seront possibles qu'avec l'aval du Président du Comité départemental après réception d'un courrier signé par un représentant de chaque club composant celles-ci

Pour les CHAMPIONNATS VETERAN, en 2024, les ententes sont permises au niveau départemental mais dans le cas où l'une d'entre-elles deviendrait championne du LOT 1^{ère} division, elle ne pourrait pas accéder au championnat d'Occitanie.

Toute entente ne pourra présenter qu'une seule équipe.

Championnat des clubs Provençal

- ***Les ententes ne sont plus autorisées.***

Cordialement,

Le Président de la Commission Compétition
Thierry LANDES

*Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Thierry LANDES
au 05.65.10.92.63 ou au 06.77.31.60.51*

Fiche d'inscription coupe de France

(A retourner au plus tard le 18 février 2024)